

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 18 MAI 2026

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 54 Ayant pris part à la délibération : 52 - Présents : 48 - Pouvoir : 4</p> <p>Vote Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Vias, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Daniel RENAUD.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Rémy AFFRE, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Daniel BALLESTER, Virginie BURAI-TAIX, Jean-Philippe CABASSUT, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Marie-Noëlle DEGRYSE, Jean-Charles DESPLAN, Laurent DURBAN, Anne-Marie FERRANDEZ, Francis FORTÉ, Fabrice GARNIER, Bertrand GELLY, Michel HERAIL, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Aurélien LOPEZ-LIGUORI, Michel LOUP, Yvon MARTINEZ, Jacques MAURAND, Emmanuelle MENARD, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Aurélie PACE, Olivier PALANQUE, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONNET, Elisabeth PISSARRO, Sophie POTART, Alain RIBAS, Joël RIES, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SANCHEZ, Richard VASSAKOS, Philippe VIDAL, Luc ZENON conseillers syndicaux.</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames et Messieurs, Olivier GRATALOUP, Thierry CALMEL, Marlène PUCHE, Daniel RENAUD, Laurent BRAULT conseillers syndicaux suppléants.</p>
<p>Date de convocation</p> <p>4 mai 2026</p>	<p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Pierre CROS, Géraldine ESCANDE-COLIN, Yann LLOPIS, Christophe PARGOIRE conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Marc FIDEL, Vincent GAUDY, Robert GELY, Laurence RUL, Sébastien SAEZ conseillers syndicaux.</p>
<p>Délibération</p> <p>N° 2026-06</p>	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Francis FORTÉ</p> <hr/> <p>OBJET : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU SCOT SUITE AU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES</p> <hr/> <p style="text-align: right;">Rapporteur : Le doyen de l'assemblée</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-1 ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 du 20 janvier 2004, portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1155 portant modification de la composition et du siège du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud-Hérault en date du mercredi 8 avril 2026 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts en date du lundi 13 avril 2026 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) en date du lundi 20 avril 2026 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) en date du lundi 20 avril 2026 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Domitienne en date du mardi 21 avril 2026 ;</p> <p>Considérant le renouvellement général des conseils municipaux ;</p> <p>Considérant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois adoptés en date du 25 janvier 2014 et modifiés le 23 octobre 2023 ;</p> <p>Considérant qu'en appliquant des modalités de calculs des statuts du Syndicat Mixte, sur la base du décret publié au Journal officiel du 26 décembre 2025 fixant la population légale 2023 (Cf. article 7 des statuts), les 54 délégués du Comité Syndical sont répartis comme ceci :</p>

Accusé de réception en préfecture
034-253403455-20260518-2026DEL06-DE
Reçu le 22/05/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

SCoT	Répartition pop 2023 (INSEE 1 ^{er} janvier 2026)	Part %	Nombre de conseillers Titulaires	Nombre de conseillers Suppléants
CABM	135 091	45%	25	25
CAHM	84 568	28%	15	15
CC la DOMITIENNE	30 052	10%	5	5
CC Les AVANT-MONTS	28 739	10%	5	5
CC SUD HERAULT	19 069	6%	4	4
Total	297 519	100%	54	54

Les délégués sont désignés par les assemblées délibérantes de chacun des EPCI membres, des délégués suppléants en nombre égal des délégués titulaires sont également désignés.

Considérant que le nombre de délégués siégeant au Comité Syndical est modifié pour deux EPCI:

- La CABM passe de 24 à 25 délégués ;
- La CAHM passe de 16 à 15 délégués ;

Il n'y a pas de changement pour les autres EPCI.


LE COMITE SYNDICAL :

- **PROCEDE** à l'installation du nouveau Comité Syndical ;
- **DESIGNE** 54 délégués titulaires et 54 délégués suppléants issus des délibérations des collectivités membres ;
- **PRENDRE ACTE** de son installation immédiate ;
- **PRECISE** que le procès-verbal de l'élection sera annexé à la délibération.

Ainsi délibéré à VIAS, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Gwendoline CHAUDOIR



Le secrétaire de séance,
Francis FORTÉ



PROCES-VERBAL Séance d'installation du Comité Syndical

Lundi 18 mai 2026, 14h00
Théâtre de l'Ardillon
41 Avenue de Béziers, 34450 Vias

Le doyen de l'assemblée M. Daniel RENAUD accueille les élus pour l'installation du Comité Syndical du SCOT du Biterrois.

Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Rémy AFFRE, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Daniel BALLESTER, Virginie BURAI-S-TAIX, Jean-Philippe CABASSUT, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Marie-Noëlle DEGRYSE, Jean-Charles DESPLAN, Laurent DURBAN, Anne-Marie FERRANDEZ, Francis FORTÉ, Fabrice GARNIER, Bertrand GELLY, Michel HERAIL, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Aurélien LOPEZ-LIGUORI, Michel LOUP, Yvon MARTINEZ, Jacques MAURAND, Emmanuelle MENARD, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Aurélie PACE, Olivier PALANQUE, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Elisabeth PISSARRO, Sophie POTART, Alain RIBAS, Joël RIES, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SANCHEZ, Richard VASSAKOS, Philippe VIDAL, Luc ZENON conseillers syndicaux.

Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames et Messieurs, Thierry CALMEL, Marlène PUCHE, Daniel RENAUD, Laurent BRAULT conseillers syndicaux suppléants.

Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Mesdames et Messieurs, Pierre CROS, Géraldine ESCANDE-COLIN, Yann LLOPIS, Christophe PARGOIRE conseillers syndicaux.

Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Marc FIDEL, Vincent GAUDY, Robert GELY, Laurence RUL, Sébastien SAEZ conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : **Francis FORTÉ**

1. Installation du Comité Syndical suite au renouvellement des Conseils Municipaux & Communautaires

Le doyen de l'assemblée après avoir exposé les désignations des délégués des 5 EPCI qui constituent le Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois :

- Délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté de Communes La Domitienne le mardi 21 avril 2026,
- Délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée le lundi 20 avril 2026,
- Délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté de Communes Sud-Hérault le mercredi 8 avril 2026,
- Délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté de Communes Les Avant-Monts le lundi 13 avril 2026,
- Délibération du Conseil Communautaire de de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée le lundi 20 avril 2026,

Le doyen a déclaré installés dans leurs fonctions :

Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Rémy AFFRE, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Bernard AURIOL, Daniel BALLESTER, Virginie BURAI-S-TAIX, Jean-Philippe CABASSUT, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Marie-Noëlle DEGRYSE, Jean-Charles DESPLAN, Laurent DURBAN, Géraldine ESCANDE-COLIN, Anne-Marie FERRANDEZ, Marc FIDEL, Francis FORTE, Fabrice GARNIER, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Aurélien LOPEZ-LIGUORI, Michel LOUP, Yvon MARTINEZ, Jacques MAURAND, Emmanuelle MENARD, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Aurélie PACE, Olivier PALANQUE, Christophe PARGOIRE, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Elisabeth PISSARRO, Sophie POTART, Alain RIBAS, Joël RIES, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Laurence RUL, Sébastien SAEZ, Michel SANCHEZ, Marie-Aude SICARD, Richard VASSAKOS, Philippe VIDAL, Luc ZENON, **conseillers syndicaux titulaires;**

Mesdames et Messieurs, Jacques ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Raphaël ARNAUD, François ASCO, Jean-Louis AYCART, Delphine AZAIS, Fabienne BERTRAND, François BESSIERE, Jean BLANQUEFORT, Olivier BONNAUD, Laurent BRAULT, Nicolas BRIL, Stéphanie BROUSSET, Simone BUJALDON, Thierry CALMEL, Viviane CANOVA, Jean CARDOVILLE, Marie-Thé CARYON-BALLESTER, Christian COULAUD, Georgia DE SAINT PIERRE , Alix DU ROURE, Alberte FREY, Alexandra FUCHS, Marjorie GOMEZ, Olivier GRATALOUP, Jordy JOULLIE, Florence LACAS-HERAIL, Laëtitia LAFARE, Philippe LAPANOUSE, Sylviane LORIZ-GOMEZ, Christophe MARROT, Stéphane MONTAGNE, Estelle OLIVE, Serge ORTIZ, Perrine PELAEZ, Jean-René PENAS, Lionel PUCHE, Marlène PUCHE, Jean-Luc PUEYO, Daniel RENAUD, Robert RIEU, Roxane ROMERO, Olivier ROQUE, Christian SARKIS, Mélanie SAYSSET, Philippe SILVESTRE, Christophe SPINA, Marie-Line THIEULES, Jean-Pierre THOMAS, Sabine TOKOTO, Marc VALETTE, Sylvie VAN-DOORN, Eric VERLET, Jérémie VIDAL, **conseillers syndicaux suppléants.**

2. Election du Président du Syndicat Mixte du SCOT :

Le Doyen Monsieur Daniel RENAUD, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, il a compté 52 conseillers présents et a constaté que le quorum était atteint.

Monsieur Daniel RENAUD, doyen d'âge a pris la Présidence, et après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L02122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales il a invité les élus du Comité Syndical à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions de l'article L2122-7.

Monsieur Daniel RENAUD a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Madame Gwendoline CHAUDOIR.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 52
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 Nombre de suffrages favorables : 50
 Nombre de suffrages blancs : 2
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Gwendoline CHAUDOIR	50	Cinquante

Madame Gwendoline CHAUDOIR a été proclamé Présidente et immédiatement installé.

3. Détermination du nombre de vice-Présidents et du nombre de membres du Bureau :

La Présidente a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 de CGCT, modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, qui précise que :

« *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.* »

En conséquence avec 54 conseillers le nombre de vice-Présidents ne peut dépasser 11 élus, soit 20% de l'organe délibérant. En vertu de ces dispositions le Conseil Syndical a fixé à 10 le nombre de vice-Présidents.

Composition du Bureau:

- 1 Président
- 10 Vice-Présidents

4. Election du 1^{er} vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **1^{er} vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Robert MENARD.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 42
 Nombre de suffrages blancs : 9
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Robert MENARD	42	Quarante deux

Monsieur Robert MENARD a été proclamé 1^{er} vice-Président et immédiatement installé.

5. Election du 2^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **2^{ème} vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Aurélien LOPEZ-LIGUORI.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 42
 Nombre de suffrages blancs : 9
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Aurélien LOPEZ-LIGUORI	35	Trente cinq

Monsieur Aurélien LOPEZ-LIGUORI a été proclamé 2ème vice-Président et immédiatement installé.

6. Election du 3^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **3ème vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Olivier PALANQUE.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 50
 Nombre de suffrages blancs : 1
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier PALANQUE	51	Cinquante et un

Monsieur Olivier PALANQUE a été proclamé 3ème vice-Président et immédiatement installé.

7. Election du 4^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **4ème vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Pierre CROS.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 50
 Nombre de suffrages favorables : 46
 Nombre de suffrages blancs : 4
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre CROS	46	Quarante six

Monsieur Pierre CROS a été proclamé 4ème vice-Président et immédiatement installé.

8. Election du 5^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **5ème vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Pierre-Jean ROUGEOT.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 51
 Nombre de suffrages blancs : 0
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre-Jean ROUGEOT	51	Cinquante et un

Monsieur Pierre-Jean ROUGEOT a été proclamé 5ème vice-Président et immédiatement installé.

9. Election du 6^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **6ème vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Rémy AFFRE.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 51
 Nombre de suffrages blancs : 0
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Rémy AFFRE	51	Cinquante et un

Monsieur Rémy AFFRE a été proclamé 6ème vice-Président et immédiatement installé.

10. Election du 7^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **7ème vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Bertrand GELLY.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 47
 Nombre de suffrages blancs : 3
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Bertrand GELLY	47	Quarante sept

Monsieur Bertrand GELLY a été proclamé 7ème vice-Président et immédiatement installé.

11. Election du 8^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **8ème vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Laurent DURBAN.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 51
 Nombre de suffrages blancs : 0
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent DURBAN	51	Cinquante et un

Monsieur Laurent DURBAN a été proclamé 8ème vice-Président et immédiatement installé.

12. Election du 9^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **9ème vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Christophe PASTOR.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 47
 Nombre de suffrages blancs : 4
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe PASTOR	47	Quarante sept

Monsieur Christophe PASTOR a été proclamé 9ème vice-Président et immédiatement installé.

13. Election du 10^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **10ème vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Francis FORTÉ.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller. L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 51
 Nombre de suffrages favorables : 51
 Nombre de suffrages blancs : 0
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Majorité absolue : 28

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Francis FORTÉ	51	Cinquante et un

Monsieur Francis FORTÉ a été proclamé 10ème vice-Président et immédiatement installé.

14. Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le lundi 18 mai 15h30, et après lecture, signé par la Présidente et le secrétaire de séance.

La Présidente,
Gwendoline CHAUDOIR




Le secrétaire de séance,
Francis FORTÉ

